

Les tablettes au collège Vaussenat



Des inquiétudes légitimes

L'**interdiction** des smartphones et des réseaux sociaux

Bien distinguer **tablettes** et **smartphones**



Rappel (loi du 7 juillet 2023) :

15 ans minimum pour s'inscrire seul sur un réseau social

Éducation : nécessité de développer les compétences numériques et les usages raisonnés du numérique

- > instructions officielles + programmes
- > Art. L312-9 du Code de l'Éducation

Un outil au service de la réussite des élèves

En lien avec les apports récents des neuro-sciences :

- Usage d'applis qui **facilitent les apprentissages** : exercices en maths, jeux pour mémorisation...
- Fonctionnement par plans de travail : **développe l'autonomie et l'engagement** de l'élève tout en libérant du temps pour aider les élèves plus en difficulté. Aide à la **différenciation pédagogique**.
- Outils adaptés à la **prise en compte des troubles** : dyslexie, dysgraphie, TDAH...

Contribue à diminuer les inégalités d'équipement.

Des tablettes « gérées »

- **Impossible d'installer** n'importe quelle application (uniquement [Mes ressources](#) de l'appli [Elève](#)).
- **Impossible de supprimer** certaines applis.
- Un **historique impossible à effacer** (Safari).
- Un temps d'écran à la maison limité : tablette désormais **bloquée de 21h à 8h** le lendemain.
- Un paramétrage à affiner avec l'appli **Jamf Parents**



Des restrictions à paramétrer

ATTENTION

Quand l'élève navigue sur internet avec sa tablette,
→ **au collège** : il est protégé par le filtrage du collège
→ **mais chez vous** : cela dépend des réglages de votre box.
Si vous décidez de lui fournir les codes wifi de votre box, il est important de mettre en place un **contrôle parental** : <https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/ecrans/vos-outils-ecran/>



Démarche selon les opérateurs : <https://codimd.apps.education.fr/s/7yHMTptOu>

Nos engagements

Il n'est pas indispensable de donner accès à internet à votre enfant à la maison : les devoirs **doivent être notés par votre enfant sur son agenda papier.**

Si l'on donne un travail obligatoire nécessitant internet, nous nous engageons à le faire une semaine à l'avance :

- possibilité de le faire en votre présence
- possibilité de le faire au collège (sur les créneaux « **devoirs faits** »)

Vous informer : voir rubrique **Astuces tablettes** de l'ENT :

https://vaussenat-isere.ent.auvergnerhonealpes.fr/astuces-tablettes/l-ipad-et-l-accessibilite-lecture-ecriture--3985.htm?URL_BLOG_FILTRE=%231374

Vous accompagner : des temps de rencontre > **Lundi 28 Septembre 18h-19h**

Quelques règles à respecter

- Pour les nouveaux élèves, **signer le contrat de prêt** (compte parent ENT : ).
- Ne pas enlever la housse de protection, prendre soin de son cartable (ne pas le jeter, ...) : utiliser le **casier** !
- Toujours apporter sa tablette au collège, chargée à au moins 80 %, **et ses écouteurs**. Couper le son (activé ponctuellement, uniquement à la demande d'un adulte du collège).
- Conserver les **codes d'accès** (déverrouillage, réseau, ENT) **écrits (et mis à jour) au dos du passeport**.
- Ne pas modifier les réglages (affichage...) par défaut.
- respecter le [droit à l'image](#).

Que faire en cas de casse ?

Signaler rapidement le problème à l'intendance.
Compléter et signer la **fiche incident**.

Un forfait casse de 120 € pourra vous être réclamé par le département.

Si les responsabilités sont connues,
faire fonctionner les assurances responsabilité civile.



Conclusion

Un outil précieux, qui facilite les apprentissages.

Un nouveau défi éducatif à relever ensemble.

